

Atelier 1

Les enjeux de l'entrée en pédagogie des CPE ?

Cette question relativement ancienne est toujours d'actualité. On en est encore à s'interroger sur les contenus à construire. On touche là à la question sur la visibilité et la légitimité du CPE. Il existe une réelle distorsion entre les textes officiels et un vécu, un quotidien qui nous renvoie régulièrement à la nécessité de démontrer chaque jour notre légitimité.

La diffusion du diaporama et les questions soulevées par Mme Anne BOUJU et Mr Bruno TEXIER ont fait émerger des remarques et interrogations de la part des participants à l'atelier.

- ✓ L'accueil des élèves en entretien est une pratique pédagogique mais le CPE manque parfois de temps pour faire des comptes rendus aux collègues.
- ✓ On ne devrait pas avoir de complexes par rapport aux collègues enseignants car le recrutement se fait sur les mêmes bases de diplômes. Il n'y a pas de complexes à avoir, nous avons autant d'expérience mais dans un autre domaine.
Le CPE s'orienté-t-il d'ailleurs vers le rôle de professeur de citoyenneté ? Pourquoi vouloir devenir professeur ? Le CPE, sans devenir enseignant, peut apporter un plus dans la citoyenneté.
- ✓ On connaît l'importance du climat d'établissement. La pédagogie, c'est créer un climat relationnel serein. En ce sens, le CPE peut clairement affirmer qu'il est pédagogue.
Dans ce cadre, le CPE voit davantage de parents que les enseignants. A ce titre, le rôle du CPE est peut être d'apprendre aux parents à être des parents d'élèves ?
- ✓ La question de la légitimité se pose par rapport aux autres pays européens. La situation étant unique en Europe, on peut soupçonner que l'on nous entraîne sur le terrain de la pédagogie pour mettre fin à cette spécificité française.
- ✓ L'image du CPE est un peu floue pour le grand public. Cette entrée en pédagogie n'est elle pas un moyen de légitimer notre rôle auprès de tous ?
- ✓ Dans les actes, les CPE sont-ils vraiment entrés en pédagogie ? La question est vraiment prégnante maintenant avec le socle commun et la réforme du lycée. La notion d'évaluation entre désormais dans le métier de CPE avec le socle commun, la note de vie scolaire... C'est une nouveauté.
- ✓ Le parallèle sur l'entrée en éducation des enseignants n'est pas forcément vrai. Pourquoi cette question se pose davantage pour les CPE ?
- ✓ Les répartitions de tâches évoluent. L'évolution de la situation amène à se poser des questions de fond : est-ce que tout le monde peut faire de tout ?
Présenter son champ d'intervention dans l'établissement dès la réunion de pré-rentree peut permettre d'éviter les malentendus.

- ✓ La première définition de la pédagogie est la collaboration avec les enseignants. On nous incite à travailler ensemble mais il n'existe pas de temps de concertation institutionnel.
- ✓ On a pu observer la difficulté à définir la notion de pédagogie. Jusqu'où le CPE doit-il aller dans le domaine pédagogique ?
- ✓ La connaissance des programmes scolaires fait partie du programme de la formation des CPE à la rentrée 2010.
- ✓ Quel va être exactement le rôle du préfet des études évoqué lors des états généraux de la violence à l'école ? Est-ce un danger pour la fonction de CPE ?

En conclusion, Mme BOUJU et Mr TEXIER nous invitent à nous interroger sur l'objectif de toutes les actions menées par le CPE dans le domaine pédagogique ?

Est-ce de la lisibilité professionnelle ? Est-ce en faveur des élèves ? Est-ce pour aider les enseignants ?